



# Appel à candidature 2026

« Parents, enfants : on compose »

La place de chacun selon les évènements de vie



## Préambule

Depuis 2019, la Caf de l'Isère avec l'appui de l'ensemble de ses partenaires organise La quinzaine de la parentalité. Les objectifs sont de donner de la visibilité aux nombreuses actions et initiatives qui, au quotidien, sont de proposer aux familles, aux parents, un soutien et un accompagnement dans leur rôle et ainsi faciliter la qualité des relations au sein de la cellule familiale.

Lors de l'édition 2025, environ 150 manifestations se sont déroulées en Isère concernant la thématique fil rouge « *Parents, enfants : on compose » La place de chacun selon la composition familiale*».

Les actions proposées répondaient aux préoccupations des parents sur des sujets variés comme : comment s'accorder avec le co-parent sur la vie quotidienne, la vie de couple, l'éducation des enfants, la fatigue, la place des grands-parents, les écrans, l'isolement, l'attachement au fil des âges...

La satisfaction des parents et des partenaires, et forte des éditions passées, la Caf de l'Isère s'engage pour une 7ème édition et propose la mise en lumière, la promotion des actions et services dédiés aux parents.

La quinzaine de la parentalité n'a pas vocation à financer une politique territoriale, mais propose la mise en lumière des actions et services par une programmation cohérente d'actions dans le département.

En lien avec la stratégie nationale du Soutien à la Parentalité, les orientations du Schéma Départemental des Services aux Familles et les axes définis dans la Convention d'Objectifs et de Gestion, la Caf de l'Isère souhaite perdurer la mise en œuvre de cet événement avec 3 principes :

- ❖ Structurer la politique de Soutien à la Parentalité au niveau départemental et local sur la base d'actions annuelles avec et pour les parents incluant la quinzaine de la parentalité,
- ❖ Favoriser la construction d'un parcours pour les familles, allant de la « simple information » à la possibilité de participer à des actions ou bénéficier de services spécifiques, tout au long de la vie de parent,
- ❖ Porter une démarche pro-active vers les parents les plus invisibles et les plus vulnérables.

**Vous souhaitez participer à la “quinzaine de la parentalité” en Isère, en proposant une action ou une manifestation visant à rendre visible et valoriser les actions et services au bénéfice des parents, de votre territoire, en leur organisant à cette occasion des temps conviviaux d'échanges et d'animation, ce cahier des charges vous apportera toutes les informations nécessaires pour nous proposer vos projets sur la thématique fil rouge uniquement.**

**Tous projets hors thématique fil rouge ne seront pas pris en compte**

## 1 - Objectifs de la quinzaine de la parentalité

- ✓ Proposer un événement départemental à l'attention des parents coordonné à l'échelle du département sur une durée de 15 jours
- ✓ Mettre en lumière et valoriser les offres de services dans le domaine du soutien à la parentalité en lien avec la thématique fil rouge

## 2 - Les publics ciblés

Les parents d'enfants, de jeunes (avec ou sans les enfants, jeunes)

## 3 - Les modalités

### La période, les jours et horaires :

Les actions devront se dérouler entre le **1<sup>er</sup> et le 15 juin 2026**. La Caf de l'Isère a choisi cette période proche de la journée mondiale des parents de l'ONU, qui a lieu le 1er juin chaque année. Cette Journée mondiale reconnaît le rôle essentiel des parents dans l'éducation, l'épanouissement et la protection des enfants.

Il est important que les jours et horaires des actions proposées dans la quinzaine soient adaptés aux contraintes des parents : en soirée, en demi-journée, ou en journée.

### La forme :

Conférence-débat, groupes d'échanges thématiques, expositions, projections, théâtre forum, spectacle, table ronde, animations parents-enfants ou parents seuls, atelier, stand d'information, jeu thématique...

### Les lieux :

Tous les secteurs du département.

## 4 - La thématique

Un des axes de la Convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 (cog)<sup>1</sup> est de soutenir les parents quelque soient les compositions familiales dans l'exercice de leur parentalité.

Nous vous proposons pour cette année, la thématique fil rouge :

**« Parents, enfants : on compose »**  
**La place de chacun selon les évènements de vie**

<sup>1</sup> Cog : contractualisation au niveau des objectifs et des moyens : la convention d'objectifs et de gestion de la branche Famille est signée pour une durée de cinq ans par le directeur de la Cnaf, par le président du conseil d'administration et par les ministres de tutelle.

Cette thématique fil rouge est proposée afin d'aborder par exemple :

- L'arrivée d'un enfant
- Les périodes charnières : entrée à l'école, la 6<sup>ème</sup>, le lycée
- La séparation de l'enfant devenu jeune adulte
- L'incarcération
- Le deuil
- Le handicap (parents / et ou enfants)
- La précarité
- La séparation dans le couple
- Etc...

## 5 - La construction opérationnelle

Le projet doit émaner d'une association, d'une collectivité, d'un collectif de parents.

Il doit être présenté de façon synthétique.

Le personnel intervenant (salarié de la structure, bénévoles, prestataires etc..) doit respecter dans le contenu et la mise en œuvre des actions, le principe de neutralité politique, philosophique et confessionnelle.

## 6- les critères de sélection

- la pertinence de(s) l' action(s) proposé(es) répondant à la thématique fil rouge
- la prise en compte de la place du parent comme cible principale de l'action de promotion
- la mobilisation des acteurs locaux, de la cohérence et de l'articulation sur le territoire
- le niveau de précision d'élaboration du projet et de son écriture
- la durée globale du projet présenté : action ponctuelle pour la quinzaine ou action au long court dont une partie se déroulera pendant la quinzaine

## 7- Le budget et le financement

**Le dossier de candidature n'est pas un dossier de demande de financement mais pour apparaître dans le programme général départemental.**

**La Caf de l'Isère pourrait être amenée à co-financer les actions par le Fond national parentalité si elles entrent dans le champ de l'appel à projet d'actions collectives.**

Pour être financées les actions quinzaine devront s'inscrire dans la continuité d'actions des années antérieures ou être intégrées au projet déposé dans le cadre de l'appel à projet des actions collectives 2026 sur la plateforme ELAN du 15 décembre 2025 au 23 janvier 2026 (cf Appel à projet et charte nationale de la parentalité).

## 8- Les supports de communication

La Caf de l'Isère vous transmettra si votre candidature est retenue, un kit de communication pour que vous puissiez développer une communication de proximité et adaptée à vos actions.

La réalisation du kit de communication est assurée et prise en charge par le service communication de la Caf de l'Isère, sur la base du visuel commun spécifique labelisant les actions retenues et soutenues par la Caf de l'Isère dans le cadre de la Quinzaine de la Parentalité, et d'éléments de langage pour communiquer.

Ce Kit vous permettra de réaliser à votre convenance dépliant, invitation, flyer...

Une charte d'utilisation vous sera également transmise, précisant notamment votre obligation à transmettre à la Caf de l'Isère l'ensemble des éléments de communication concernant les actions développées pour la quinzaine, avant le démarrage de toutes actions.

Selon vos actions de communication, il conviendra pour :

- les supports tels que affiches, flyers de les transmettre au secrétariat des interventions sociales à l'adresse suivante : [CAF38-BP-Quinzaineparentalite@caf38.caf.fr](mailto:CAF38-BP-Quinzaineparentalite@caf38.caf.fr) précisant en objet « Communication ».
- vos communiqués de presse de les transmettre au service communication à l'adresse suivante : [communication@caf38.caf.fr](mailto:communication@caf38.caf.fr) précisant en objet « Quinzaine – communiqué de presse »

La Caf de l'Isère communiquera globalement sur l'évènement notamment via le site caf.fr en établissant un programme des actions proposées, renvoyant les familles vers les partenaires locaux.

## 9 - L'évaluation

Les acteurs locaux s'engagent à évaluer l'impact des actions proposées auprès des parents participants, à partir du questionnaire prévu pour les familles à cet effet que la Caf met à votre disposition pour procéder au bilan des actions.

Le référent de l'action est chargé d'en faire le retour par mail à [CAF38-BP-Quinzaineparentalite@caf38.caf.fr](mailto:CAF38-BP-Quinzaineparentalite@caf38.caf.fr) quinze jours au plus tard après la fin de l'action. Celui-ci permettra à la Caf de l'Isère de préparer la prochaine édition.

## 10 - Vos engagements

En candidatant pour participer à la Quinzaine de la Parentalité vous vous engagez à :

- Proposer des actions sur la période proposée par la Caf de l'Isère, sur des temps adaptés pour les familles
- Veiller au caractère universel, laïque, et neutre des actions proposées
- Utiliser les supports de communication transmis par la Caf de l'Isère et à respecter la charte d'utilisation

- Adresser les éléments de bilan tel que prévu par la Caf de l'Isère

## 11 – Le calendrier

*Lancement de la Démarche et appel à candidature : fin décembre 2025*

*Transmission de la proposition d'action par questionnaire : au plus tard le 27 mars 2026*

*Retour des fiches bilans : au plus tard le 3 juillet 2026*

## 12- Le dépôt de candidature

**Les dossiers de candidature sont à compléter avant le 27 mars 2026 exclusivement par le questionnaire accessible via le lien ci-dessous :**

[https://enquete.caf.fr/SurveyServer/s/Caf74/quinzaine\\_parentalie\\_2025\\_caf388/questionnaire.htm](https://enquete.caf.fr/SurveyServer/s/Caf74/quinzaine_parentalie_2025_caf388/questionnaire.htm)

NB : pour valider le questionnaire celui-ci doit être rempli en une seule fois et jusqu'au bout. Si vous quittez le questionnaire en cours de saisie, il n'y a pas de sauvegarde.

Les décisions :

Les actions retenues pour la quinzaine de la parentalité feront l'objet d'une décision de la Direction de la Caf de l'Isère.

Un mail sera adressé à chaque porteur précisant la décision ainsi que le kit de communication.

Contacts :

Par mail : Marlène Garcia - Conseillère Technique Parentalité à l'adresse suivante : [CAF38-BP-Quinzaineparentalite@caf38.caf.fr](mailto:CAF38-BP-Quinzaineparentalite@caf38.caf.fr)